



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34280

Texte de la question

M. Patrick Braouezec appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée qui va toucher les sciences économiques et sociales. En créant cette filière en 1967, les instructions officielles mettaient en avant : « l'originalité d'un tel enseignement qui est de conduire à la connaissance et à l'intelligence des économies et des sociétés d'aujourd'hui et d'intégrer cette acquisition à la formation générale des élèves, à leur culture. (...) Il s'agit d'assurer l'application correcte d'un esprit expérimental à l'étude des réalités en cause, de fournir les premiers éléments d'une perception de ces réalités, de développer des habitudes intellectuelles propres à leur analyse. L'entreprise ne va pas sans risques, elle n'offre pas le confort d'un enseignement clos sur lui-même ». Fin 2008, alors que la situation internationale a été riche en cataclysmes économiques, il est proposé de réduire les horaires, de séparer l'économie de la sociologie, de passer cette matière en modules optionnels et d'élaguer toute la dimension réflexive et critique des programmes. Pourtant, la crise financière nécessite pour les futurs citoyens d'être dotés d'outils intellectuels permettant de comprendre les grandes questions économiques et sociales. Malgré le succès de cet enseignement auprès des élèves, périodiquement attesté par des enquêtes (dont la consultation nationale de 1998), malgré la contribution de la filière économique et sociale (B puis ES) à la démocratisation du lycée (plus de 30 % des bacs généraux), la réforme en préparation menace de lui porter un coup mortel. Au-delà du cas des SES, elle annonce, indépendamment de ses effets prévisibles d'accentuation des inégalités sociales, la destruction des conditions nécessaires à une formation intellectuelle rigoureuse nécessaire à l'éducation de citoyens autonomes. En conséquence, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour mettre un terme à des réformes qui ne font qu'obérer et réduire les missions assignées à l'éducation qui sont de former des citoyens actifs, instruits et informés, capables de résister aux multiples formes de l'aliénation et de construire leur capacité de jugement.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en

place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34280

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9459

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704